

**- CONSEIL DU 7 NOVEMBRE**  
**- SALLE DES FETES – SAINT-ANTHEME**  
**- Procès-Verbal de séance**

M. le Président remercie M. le Maire de Saint-Anthème d'avoir mis à disposition la salle des fêtes de sa commune pour organiser le conseil communautaire.

Mme Isabelle Martin est désignée secrétaire de séance.

M. le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance du conseil communautaire.

## **I - ADMINISTRATION GENERALE**

### **Comptes rendus des décisions**

M. le Président rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont accordées par le conseil. Elles concernent :

- une demande de subvention au Conseil départemental du Puy-de-Dôme pour la réactualisation des contrôles des assainissements non collectifs ;
- une aide aux commerces : M. Zanetto ;
- une attribution de marché pour la fourniture d'équipements informatiques ;
- une mise à la réforme des biens à l'actif d'ALF ;
- une demande de subvention à la DRAC pour le Contrat de Territoire de Lecture publique ;
- une mise à disposition du matériel pédagogique du Musée d'Olliergues ;
- la fixation des tarifs du Festival Jazz en Tête ;
- une demande de subvention pour la diversification des activités de l'Espace nordique des Crêtes du Forez ;
- la mise en place d'une ombrière photovoltaïque sur le site Anna Rodier ;
- don d'Objectif Eco Energie pour le programme Watty à l'Ecole ;
- une demande de subvention au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme pour la réhabilitation des points noirs d'assainissement non collectifs ;
- la fixation des tarifs de la piscine d'Ambert pour 2019/2020 ;
- un accord de principe pour l'adhésion au futur EPAGE Loire Lignon.

Pas de remarques.

### **Décision Modificative n°3**

Cf. délibération n°1

Unanimité.

Michel Sauvade : « En ce qui concerne la convention SNCF – AGRIVAP qui devait compenser pour AGRIVAP la suppression du guichet SNCF de la gare, quelle est la somme versée à l'association ? »

M. Le Président répond que la somme est de 1500 € par an, et il se pose la question de savoir comment cela va se traduire dans les faits, car à ce jour aucune recette émanant de la SNCF n'a été perçue par ALF. Un an révolu s'est écoulé, le terme est échu et le versement n'a pas été versé. Il précise que le montant perçu devra être immédiatement reversé à AGRIVAP.

Michel Sauvade : « Ce point a été abordé avec Michel Bravard qui représentait la communauté de communes lors de l'assemblée générale de l'association. La situation financière d'AGRIVAP étant un peu tendue, cet argent-là serait le bienvenu. »

M. le Président répond qu'il est difficile de faire l'avance pour la SNCF, et qu'il s'agit de relancer la société.

Michel Sauvade acquiesce car il faut qu'elle paye ce qu'elle doit.

### **Opposition à la réorganisation du maillage territorial des services de la DGFIP**

Cf. délibération n°2.

Unanimité.

M. le Président rappelle que, le 31 juillet 2019, M. Sisco Directeur Départemental de la DDFiP est venu présenter la reconsidération du maillage territorial. Les propositions qui ont été faites ne sont absolument pas satisfaisantes puisqu'un certain nombre d'éléments montrent que le service ne peut aller qu'en se dégradant.

« Nous sommes très attachés à ce service en qualité de collectivités, mais également à destination des usagers qui à bien des égards perdront ce service de proximité et ce contact humain qui ne trouveront jamais leur équivalent malgré les moyens techniques mis à la disposition de tous, car malheureusement pas toujours maîtrisés par chacun. La remise en cause d'une trésorerie de plein exercice sur Ambert et la suppression de la trésorerie de Cunlhat, nous a conduits à lui faire part de notre indignation devant la perspective d'une telle mesure. Après cette rencontre, un courrier lui a été adressé, vous en avez la copie dans vos documents. Il vous est proposé aujourd'hui d'en reprendre les termes sous forme d'une délibération afin de témoigner de notre désaccord total sur les mesures qui vont être prises, puisqu'en ce qui concerne en particulier le maillage des trésoreries, toutes les autres sous-préfectures du Département conserveraient une trésorerie de plein exercice, et Ambert -- sans doute un peu plus éloignée et toujours un peu plus oubliée -- serait la seule à ne disposer que d'une agence. Pour nous c'est absolument irrecevable et il est peut-être bon que nous accentuons un peu la pression au travers d'une délibération intercommunale, mais également de délibérations communales qui devront être les plus nombreuses possible afin de véritablement sensibiliser les décideurs ! Nous avons eu en retour des informations qui laissaient entendre que l'on agirait là où ça criait le moins fort ; et si véritablement, ça bougeait beaucoup, eh bien on laisserait peut-être les choses tranquilles... Essayons d'agir dans ce sens. Ce qui me paraît important, c'est qu'il faut que les communes délibèrent en nombre. Si sur 58 communes, il y a seulement vingt délibérations qui sont prises, cela sera contreproductif donc il faut le mettre à l'ordre du jour et faire délibérer les conseils municipaux pour que tout le monde aille dans le même sens. Une lettre de sensibilisation, ainsi qu'un modèle de délibération seront envoyées dans les communes. Faites délibérer vos conseils et rendez-nous destinataires des délibérations afin que nous puissions faire un suivi précis.

Michel Sauvade : « Je pense qu'on peut même aller plus loin car le cynisme du Ministère des Finances est quand même extraordinaire : pendant qu'on nous ferme les locaux, ici, on est en train de lancer un appel à projet et un appel à candidature pour les communes rurales qui souhaiteraient accueillir des services de finances publiques dans les métropoles ; je ne sais si vous avez vu passer cet appel à projet... il a été lancé, il y a une dizaine de jours. Moi je souhaite qu'ALF soient candidate pour accueillir des services publics qui vont être délocalisés de Clermont-Ferrand. Pourquoi pas faire venir M. Sisco pour qu'il vienne travailler à Ambert ? »

M. le Président : « Est-ce que nous sommes dans un registre bien sérieux ... j'ai l'impression qu'ils nous promènent généreusement. Car vous savez également, qu'il avait été mis en exergue la possibilité de décentraliser les services des trésoreries en envoyant des agents dans les Maisons que l'on appelle désormais France Service.

Nous qui avons une habitude du terrain et des usages de nos administrés, on est à même de dire que cela n'est pas une bonne solution. C'est une façon de noyer le poisson : ces services n'auront au départ que très peu de sollicitations, et quand ils auront fonctionné pendant quelques mois ou une année, eh bien, on les supprimera car on n'en jugera plus la pertinence. Il ne faut pas tomber dans ce piège ; c'est une façon d'essayer de nous convaincre en inventant une simulation de proximité qui en réalité n'en sera pas une. S'agissant de la décentralisation des services, on a eu ces dernières années, nombre d'effets d'annonce de déplacement des services parisiens, et dans la pratique, on les cherche toujours. »

Eric Dubourg : « J'ai suivi surtout les dernières déclarations des ministres et des parlementaires. Je pense qu'il faudrait faire mention dans la délibération d'une interpellation du Ministère de l'Action Publique. En effet, M. le Directeur Départemental des Finances Publiques est un fonctionnaire qui applique une politique décidée au niveau national. Il faut donc demander, dans cette motion, des comptes à M. le Ministre, Gérard Darmanin, et même de retirer cette réforme de restructuration des réseaux des services de Finance publiques. Et ce, pour plusieurs raisons, il a enfin répondu au Député qui l'avait interpellé par écrit. Il répond notamment « *Les animateurs polyvalents des espaces France Service ... formés par la DGFIP ; formés... cela sous-entend qu'à terme, ce seront des agents des collectivités territoriales, c'est-à-dire des communautés de communes et non pas de la DGFIP... Ils disposeront d'un réseau de références des services spécialisés de la DGFIP, qu'ils solliciteront tant que de besoin ...* Cela signifie que même au départ ce ne sera pas des agents de la DGFIP, ce sera des agents des collectivités, qui auront reçu une petite formation, mais qui seront loin de pouvoir répondre aux attentes des élus et des populations car ils ne seront pas professionnels, comme on peut en disposer actuellement derrière les guichets. Il parle également dans sa réponse que *cette évolution doit également permettre d'améliorer les prestations offertes en matière de gestion financière et comptable des collectivités et de conseil aux élus ;* or, on avait 25 trésoreries pour ne prendre que l'exemple du Puy-de-Dôme, il y en a 18 qui sont supprimées ; sept autres qui sont transformées par des services de gestion comptable ; en ce qui concerne notre territoire, nous avons deux trésoreries, on en aura dorénavant zéro. On aura simplement à Ambert, une antenne de gestion comptable de Thiers. Plus de services aux particuliers ! plus de services aux entreprises ! Et nous, on se bagarre localement, quand on est élu, pour faire venir des populations nouvelles, pour faire venir des activités économiques, et on est complètement abandonnés par les Services de l'Etat ! Il y a donc un vrai problème ! Et ça c'est la réponse du Ministre ! que l'on peut trouver sur le site du Député. Et il termine sa réponse – ça vaut son pesant d'or -- : « *cette nouvelle organisation ne remet nullement en cause le principe de séparation ordonnateur / comptable* » ; ce que nous avait confirmé M. Sisco, puisqu'il nous était un peu « rentré dedans », lorsqu'on l'avait interpellé à ce sujet : *on vous raconte n'importe quoi, car il y a trois ou quatre sites qui seront expérimentaux en France sur cette éventualité de mettre un terme à la séparation du comptable et de l'ordonnateur.*

Or, j'ai retrouvé les comptes-rendus des débats budgétaires du 30 octobre 2019, un député appelé Michel Viallet, a proposé un amendement pour qu'il n'y ait plus la séparation ordonnateur / comptable. Il dit : *ce principe qui remonte à la Révolution paraît obsolète et constitue un facteur de coûts de gestion inutile. Dans les faits on paie deux fois.* Et le rapporteur de la Commission, député de la majorité, Laurent Saint-Martin, -- cela vaut son pesant d'or également, dit : *Monsieur Viallet je suis assez sensible à votre argumentation qui me paraît cohérente. Il nous faut en tout cas réfléchir à l'évolution de la séparation entre ordonnateur et comptable public ; votre amendement fait écho à la proposition de loi que votre groupe avait déposée allant dans ce sens.* M. Darmanin est intervenu afin de briser le malaise provoqué par l'intervention du rapporteur et je pense que derrière tout cela, malgré tout ce que nous assurent MM. Sisco et Darmanin, la séparation est bien dans les cartons. C'est la logique globale de la restructuration.

C'est pour cette raison que je souhaiterais que l'on rajoute une phrase sur la nécessité d'interpeller le Ministre. Je propose de modifier la délibération en ajoutant : « M. le Président propose à l'Assemblée de conforter cette position, en invitant chaque Maire à prendre une délibération allant dans le même sens que celle d'ALF ; il interpelle le Ministre de l'Action et des Comptes Publics sur le mécontentement que provoque les restructurations envisagées au niveau national et l'invite à ne pas les mettre en application. » Et dans la délibération, je propose le troisième point suivant : d'interpeller

le Ministre de l'Action et des Comptes Publics en lui notifiant l'opposition de la CC ALF au plan national de restructuration des réseaux des Finances publiques ; je pense que c'est indispensable. »

M. Le Président demande l'avis des conseillers communautaires.

Le conseil donne un avis favorable à cette modification.

M. le Président dit que le modèle de délibération envoyé aux communes sera modifié dans ce sens.

Nadine Bost : « On est, bien entendu, tous concernés en tant qu'élus du territoire, mais il faut également penser au personnel qui travaille dans ces services, qui rend un service très important à environ 150 usagers par service. Il se fait énormément de souci. On ne peut effectivement rester sans rien faire et on risque de mourir sur place ! On nous ôte tous les services petit à petit. Cela devient insoutenable. Je voudrais dire aux Maires : on compte vraiment sur vous ! »

M. Le Président : « Ces propositions font consensus ; nous allons acheminer la délibération de ce soir très vite auprès des destinataires, on verra comment on peut l'adresser directement au ministère.

En ce qui vous concerne, prenez ces délibérations car c'est important : nous sommes le territoire le plus mal considéré par le Gouvernement dans cette affaire là ; donc si on n'est pas unanime à s'insurger contre cela, cela va le conforter à porter cette réorganisation. »

Arnaud Provenchère : « Une motion nous a déjà été envoyée par l'Association des Maires Ruraux, concernant la réorganisation du maillage des services des Finances Publiques. Nous l'avons déjà votée au conseil municipal d'Olliergues, et même si elle n'a pas exactement les mêmes termes ... »

M. le Président : « On s'accorde à penser que la délibération a plus d'impact qu'une motion, car cette dernière est devenue un peu galvaudée ; il y a des motions pour toutes sortes de sujets et cela n'a plus le poids d'une délibération qui elle, est une décision de l'assemblée. De plus, ce qui nous a été proposé par l'AMF était de portée départementale ; la délibération que nous vous proposons ce soir porte spécifiquement sur les caractéristiques de notre territoire. »

M. le Président clôt le débat et fait procéder au vote.

4

## **RH – Modification du tableau des emplois**

Cf. délibération n°3

Unanimité.

M. le Président demande à Olivier Gallo-Selva de rappeler quels sont les services qui vont porter les modifications des emplois proposées.

Olivier Gallo-Selva : « La première modification de poste concerne un adjoint administratif sur le service « bâtiment ». Une partie de son temps est consacrée au renforcement du secrétariat du SPANC. Il est proposé de valider cette modification : 27 heures seront dévolues au service « Bâtiments » et 8 h au service SPANC. En ce qui concerne la seconde modification, qui est une création de poste, c'est un poste de « coordonnateur santé et sécurité au travail », rattaché au service RH. Nous avons déjà un agent titulaire sur ce poste : Marc Balan, en arrêt maladie depuis le mois de mars 2017, et qui revient en mi-temps thérapeutique. Il exerçait déjà sa mission à 35 h sur l'ensemble des 60 agents de l'ex-SIVOM ; vous n'êtes pas sans savoir qu'avec la fusion, nous sommes passés de 60 à 220 agents, un renfort était donc indispensable. Il est proposé de renforcer ce poste de coordonnateur santé et sécurité au travail. »

Pierre Faure : « La fiche des postes qui est fournie avec le dossier, ce sont tous les postes qui existent au sein de la communauté de communes ? »

M. le Président : « Oui effectivement. Cela nous a été demandé – certains doivent s'en souvenir – car on nous avait fait grief, lorsque nous faisons des modifications, de ne pas fournir le document complet du tableau des effectifs. Nous nous efforçons de le faire à chaque fois, et pour que nous n'ayons pas le sentiment d'avoir gaspillé des feuilles, je vous remercie de les lire en détail. »

Pierre Faure : « Justement en le lisant, je vois qu'il y a une personne chargée de l'instruction des autorisations d'urbanisme... »

M. le Président : « C'est un poste non pourvu. »

## **II - PÔLE « AGRICULTURE – FORET- ENVIRONNEMENT DURABLE »**

### **Renouvellement de l'aide à l'utilisation du Service de Remplacement Agricole 2020**

Cf. délibération n°4

Unanimité.

Présentation : Manon Taing.

Laurent Bachellerie, Vice-président en charge du pôle « Agriculture – Forêt », précise que les aides pour les jours maladies, interviennent lorsque les prises en charge des assurances des agriculteurs cessent ; ALF se propose ainsi d'aider sur une dizaine de jours supplémentaires, ceux qui ne bénéficient de plus rien ; en ce qui concerne les jours pour enfants hospitalisés, aucun dispositif n'a été mis en place par l'assurance, d'où cette aide. Jusqu'à présent il n'y a eu qu'un seul cas en 2018. »

### **PCAET : validation de la stratégie territoriale**

Cf. délibération n°5.

Unanimité.

Présentation : Manon Taing (cf. diaporama).

Il est précisé que le plan d'action va être porté par ALF mais également par les différents acteurs du territoire pendant 6 ans.

Jean-Luc Coupat, Vice-président en charge de l'Environnement, précise que le PCAET est obligatoire et qu'il est actuellement en cours d'élaboration. Il rappelle qu'il y a trois grandes étapes :

- en premier lieu la phase diagnostique, qui est à présent terminée ;

- la seconde phase, présentée ce soir : le projet de stratégie territoriale, élaboré avec les habitants, et les élus qui ont participé à des ateliers.

- Le troisième temps concernera la construction du plan d'actions et la mise en place d'un dispositif de suivi. Jean-Luc Coupat attire l'attention sur les objectifs demandés – respecter les accords de Paris – qui sont très ambitieux. Même si on peut avoir le sentiment qu'ALF est très bon élève dans ce domaine, les objectifs sont difficilement atteignables.

Pierre Faure : « Je trouve ce plan très intéressant ; ces objectifs, il serait bon et urgent de les atteindre. Mais est-ce qu'il y aura un programme d'accompagnement pour atteindre ces objectifs ? »

Jean-Luc Coupat ; « On peut l'espérer ; on a déjà bénéficié de ces programmes ; il y aura vraisemblablement des aides pour atteindre ces objectifs, car ce sera difficile de le faire seul ; on souhaite participer à cet effort, peut-être qu'on ne parviendra pas à les atteindre, mais à terme, on n'aura pas le choix, et on se rend compte qu'il faudra changer de braquet. J'aurai également tendance à dire que les territoires qui ont pris de l'avance pour s'engager dans ces dispositifs, et qui sont vraiment déterminés à engager des actions, ces collectivités-là seront aidées. Soyons donc dans les premiers. »

M. le Président : « Nous ne sommes pas si mal placés au regard de beaucoup d'autres territoires. Je rejoins ce qui est dit : on entendait beaucoup de discours à Clermont où des responsables s'accordaient à dire qu'il fallait prendre des mesures pour engager des opérations, alors qu'à ce jour

ils n'ont encore rien fait. Soyons conscients des efforts fournis : les outils TEPCV, la valorisation des CEE... et prochainement, si nous sommes retenus dans le cadre de l'Appel à projet de l'ADEME, cela va permettre d'engager d'autres opérations ; je dois dire que sur la rénovation des bâtiments publics, nous avons fait un grand pas en avant, qui n'a pas encore été fait sur d'autres territoires ; Il y a également un autre aspect des choses – plus complexe et difficilement saisissable – à prendre en compte, c'est le changement des comportements. Mais dans tous les cas, il faut que les projets soient initiés par les collectivités ; dans le cadre de l'appel à projet, nous vous avons demandé de nous faire remonter vos projets de travaux ; si on est adroit, nous aurons la possibilité – qui ne durera sans doute pas très longtemps – de pouvoir financier au mieux ces évolutions dans nos pratiques. »

Jean-Luc Coupat : « Vous l'avez constaté, nous avons eu des financements intéressants ; j'en profite pour vous dire qu'en ce qui concerne les CEE-TEPCV, tous les dépôts de dossiers ont été validés au niveau national. D'ici la fin de l'année, toutes les communes obtiendront le paiement des CEE-TEPCV. Je m'y engage. Nous avons eu quelques soucis avec notre intermédiaire qui n'était pas rigoureux sur les chiffres. Aussi, j'en profite pour remercier Edith Allard, et Marina Vialatte qui l'avait remplacée pendant son congé maternité : elles ont été systématiquement vigilantes pour remettre les bons chiffres ; il fallait du coup sans arrêt signer les attestations. Mais finalement, c'est validé. Je finis en vous informant que nous allons être vraisemblablement être retenus dans le cadre de de l'appel à projet de l'ADEME. C'est la preuve que nous avons un temps d'avance, puisque seulement quatre territoires vont être retenus sur l'ensemble du territoire de la Région Auvergne Rhône Alpes, deux sur l'ancienne région Auvergne, et deux sur Rhône Alpes. C'est officieux pour l'instant. »

### **Programme d'intérêt général « Habiter Mieux »**

Cf. délibération n°6.

Unanimité.

Suzanne Labary, Vice-présidente en charge de l'Habitat, rappelle qu'ALF avait mené une réflexion pour sortir du PIG Départemental pour devenir un territoire autonome dans ce domaine. Une étude a donc été lancée à ce sujet. Elle a permis de conclure qu'il était sans doute plus intéressant pour ALF de rester dans le cadre du programme départemental tout en étant plus exigeant à l'égard de ce qui était proposé. Par exemple, jusqu'à présent, le PIG départemental proposait une animation sur les territoires plutôt faible au niveau du nombre d'heures. Après échanges avec les instances, il été obtenu une animation spécifique qui est de l'ordre d'un équivalent temps plein.

« Nous ne savons pas comment il va être réparti, mais c'est quand même une importante avancée. La part la plus importante de cette animation est prise en charge par le Département. En ce qui nous concerne nous participeront à hauteur de 20 % par an. »

Manon Taing complète l'information en indiquant qu'ALF allouera 5% d'aides complémentaires à celles de l'ANAH, ainsi que des accompagnements financiers pour des sorties de vacances, pour l'utilisation de matériaux biosourcés, ou bien encore pour des équipements en chaudières bois, afin de favoriser les énergies renouvelables et notamment l'énergie bois, prépondérante sur le territoire. L'objectif est d'accompagner 400 logements sur les cinq ans ; cela correspondrait à environ 330 000 € de subvention pour les cinq ans à venir, sans compter les 20 000 € par an reversés au Département, pour l'animation du programme sur le territoire.

L'autre dispositif – qui explique la durée de l'étude – en parallèle du PIG, est une OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) sur 4 centres de communes qui se sont portées volontaires pour y entrer : Ambert, Arlanc, Cunlhat et Saint-Anthème.

La maîtrise d'ouvrage sera la communauté de communes qui devrait un prestataire pour animer cette OPAH, menée sur cinq ans. Elle permettra d'obtenir des aides spécifiques pour les propriétaires occupants mais aussi propriétaires bailleurs (contrairement au PIG) ainsi que des subventions de la part de l'ANAH un peu supérieures aux dispositifs PIG. En contrepartie, les communes qui s'engagent dans ce dispositif devront avoir un volet de rénovation de centres bourgs.

L'objectif est de porter 170 dossiers sur les cinq ans pour ces quatre centres bourgs. De la même manière que pour le PIG, ALF abonderait les aides de l'ANAH à hauteur de 5 % et les communes concernées par l'OPAH participeraient également aux financements de ces opérations, pour un pourcentage qu'elles fixeront par délibération. Le budget prévisionnel de l'OPAH s'élèverait ainsi pour ALF à 555 000 € pour les cinq ans. A ce jour, il est demandé simplement de valider le principe car la convention avec l'Etat est encore en cours d'élaboration.

Madame Labary conclut en indiquant que le total des opérations dépasse de très peu l'enveloppe fixée en conseil communautaire, et qu'elle s'élève à 210 000 € annuels.

Bernard Faure : « En ce qui concerne ces deux dispositifs, est-ce que vous avez une idée des aides, ou du moins du taux de subvention qui seront appliqués, car le coût de la rénovation est tel que bon nombre de propriétaires hésitent à s'engager dans ce type de travaux. Ce qui peut être motivant c'est le taux d'aide qui pourrait être accordé. Nous avons mené une opération de ce type sur Arlanc, et avons obtenu des montants très intéressants puisque cela pouvait aller jusqu'à 70 %. Et pour les propriétaires bailleurs, c'était à minima 50 %. »

Manon Taing : « Dans le cadre du PIG, il n'y a pas d'aides de l'ANAH actuellement pour les propriétaires bailleurs. Seuls les propriétaires occupants peuvent toucher ces subventions. Par ailleurs, les aides de l'ANAH sont soumises à condition de ressources, et on est dans des revenus modestes à très modestes ; elles vont de 35 à 50 % auxquelles il faudra rajouter les 5 % de la CC ALF et également des aides de Caisses de retraite. Cependant, la mission de l'animateur sera d'accompagner les ménages dans la constitution du dossier. En revanche dans le cadre de l'OPAH, qui concerne les 4 centres bourgs cités ci-dessus, les bailleurs auront droit à des aides. »

Suzanne Labary indique qu'il y aura une multitude de cas et l'idée est de faire un guichet unique de l'habitat, c'est-à-dire que la personne qui souhaitera faire des travaux de rénovation de son logement pourra se rendre dans un lieu où elle pourra bénéficier d'un accompagnement pour le montage de son dossier.

Gérard Cornou : « Avec mon voisin, nous nous posons la question suivante : en quoi consistent les 90 000 € annuels qui seront consacrés à un prestataire ? quel est le cahier des charges qui légitime cette somme versée à une personne ou une structure qui fera partie du guichet unique ... car cela paraît exorbitant, même s'il y aura des subventions. »

Manon Taing : « C'est un estimatif puisque nous n'avons pas encore lancé le marché, pour un bureau d'études, ainsi que pour l'animation de l'OPAH. Il y a un gros travail pour identifier les propriétaires – ce sera pratiquement du porte-à-porte – pour remobiliser le logement vacant et engager un processus de sortie de vacances. Le montage du dossier administratif pour déclencher l'ensemble des subventions possibles : l'ANAH, ALF, mais également comme je le mentionnai tout à l'heure, des caisses de retraites, le Département a par ailleurs des lignes spécifiques à certains types de travaux. Ce sont des montages assez complexes. Il y aura aussi une équipe de techniciens spécifiques qui permettra de définir plus précisément le type de travaux nécessaires, soit dans le cadre d'une rénovation, soit dans le cadre d'une adaptation du logement. De plus dans le cadre de l'OPAH, nous avons des critères énergétiques qui sont assez ambitieux pour pouvoir être éligibles à ces aides. Ce sont des bouquets de travaux assez conséquents. Il y aura du temps passé avec les ménages pour les conseiller et ce, même avant le montage du dossier administratif. »

Arnaud Provenchère : « Est-il possible de rajouter une commune qui ne se serait pas inscrite dans ce dispositif. Je sais qu'Olliergues était initialement dans les centres-bourgs et je ne le vois pas apparaître. »

Suzanne Labary : « Nous t'avions posé la question et tu nous avais répondu que tu souhaitais attendre un petit peu avant d'entamer de gros travaux à nouveau. »

Arnaud Provenchère : « Je n'ai pas mémoire de cela puisque j'ai encore lancé une phase de travaux. »

Manon Taing : « Nous avons effectivement contacté la commune d'Olliergues ainsi que celle de Saint-Germain l'Herm ; les communes qui nous ont répondu favorablement sont Ambert, Arlanc, Saint-Anthème, et Cunlhat ; nous ne pouvions pas l'imposer puisqu'il y a des investissements financiers aussi bien de notre part que de la part de la commune. »

Monsieur le Président : « Attention, il ne faut pas faire d'amalgame entre les deux dispositifs. Ce sur quoi nous statuons ce soir, ce sont les dispositifs d'intervention qui concerne directement c'est-à-dire le Programme d'Intérêt Général, à l'adresse des propriétaires occupants, quelle que soit leur résidence sur le territoire. Nous allons apporter des aides de 5 % complémentaires à celles de l'ANAH, de l'ordre de 3000 € pour les primo accédants. En ce qui concerne l'OPAH-RU, nous en avons fixé les grandes lignes mais nous n'avons pas défini les montants consacrés ainsi que les modalités d'intervention. Ce qui a été validé en revanche, -- et qu'il est difficilement possible de remettre en cause-- ce sont les périmètres concernés : Ambert, bien sûr, Arlanc, Cunlhat et Saint-Anthème, qui ont manifesté un intérêt pour la chose à un moment donné. Maintenant, on ne peut pas reconsidérer le périmètre. Cependant, tous restent éligibles au dispositif de portée générale qui existe à ce jour. En revanche, les opérations plus spécifiques qui rentrent dans l'OPAH ne pourront pas s'appliquer. Mais de cela nous aurons l'occasion, d'en reparler. Y a-t-il d'autres questions ? »

Jean Bostvirronnois : « En fait, je voulais connaître les plafonds d'attribution de l'ANAH. Est-ce que nos populations rentrent bien dans les critères de l'ANAH ? »

Manon Taing : « Effectivement, la grande majorité de la population du territoire rentre dans les critères de revenus modestes et même très modestes de l'ANAH. »

### **Engagement d'ALF dans une Société d'Economie Mixte pour la gestion de l'abattoir**

Cf. délibération n°7.

Unanimité.

M. le Président rappelle la situation fragile de cet outil et que le conseil communautaire du 29 octobre a délibéré dans le sens d'une modification des statuts, portant sur la prise de compétence de la gestion de l'abattoir, en concertation avec l'actuel propriétaire qu'est la Mairie d'Ambert. Cette première étape est un préalable essentiel. Parallèlement, une étude avait été menée s'attachant à définir un nouveau mode de gestion pour cet équipement. Les premières conclusions rendues par le cabinet Fidal montrent que la forme la plus adaptée serait une Société d'Economie Mixte dans laquelle pourraient s'impliquer les collectivités, les utilisateurs de l'équipement, voire même d'autres partenaires.

L'étape suivante qui doit permettre d'instituer cette nouvelle forme de gestion au travers de la SEM est un travail d'analyse financière, juridique ainsi que de communication auprès des partenaires qui auraient intérêt à s'associer à cette démarche. Il a été convenu également de prolonger la mission du cabinet FIDAL pour un accompagnement de mise en œuvre de la SEM, et ce avec la même clé de répartition que celle appliquée jusque-là à savoir : prise en charge de cette prestation à 50 % par la Commune d'Ambert et à 50 % par la CC ALF.

Il y a également la perspective de pouvoir recruter un personnel qualifié pour pouvoir progressivement prendre la main, et assurer ainsi la gestion de l'abattoir. Cette disposition ne sera pas validée ce soir, mais un travail est effectué dans l'optique de créer la structure juridique et d'avoir un responsable qui relèvera de la communauté de communes et qui sera en mesure d'assurer la direction de l'Abattoir. Nous devons mettre tout cela en corrélation avec les échéances de la société de gestion actuelle en situation fragile aujourd'hui. Il importe de travailler avec elle en bonne intelligence jusqu'à la mise en place du nouveau mode de fonctionnement.

« Un gros travail de réflexion est fourni en interne. Le bureau du 13 novembre réunira l'exécutif de la communauté de communes et les élus de la commune d'Ambert en charge du dossier, afin de continuer à travailler en bonne intelligence. Nous allons essayer d'agir pour qu'il y ait le moins de perte de temps possible. Il s'agira de mettre en place un calendrier, qui permettra d'assurer la survie des activités de l'abattoir. Il s'agira également d'avoir une démarche prospective et une démarche de communication qui montrent que les collectivités s'impliquent fortement dans le processus de sauvegarde de l'outil et qui incitent les utilisateurs à venir nombreux pour apporter de l'activité. »

Jean Savinel : « Vous nous avez parlé de la gestion, mais que va-t-il advenir de l'immobilier, il reste la propriété de la Commune d'Ambert ? »

M. le Président : « Non, mais on se laisse le temps de pouvoir mener une réflexion à ce sujet. Il y aura un transfert de propriété dans un délai d'un an. Nous sommes d'accord sur le principe et il y a un travail à fournir sur la définition des modalités. »

### **III – POLE « CULTURE – SPORT – VIE ASSOCIATIVE »**

#### **Avenant à la délibération n°9 du 11 avril 2019 – subventions aux associations**

Cf. délibération n°8

Unanimité

#### **Avance de subvention**

Cf. délibération n°9

Unanimité.

M. le Président précise que cela ne préjuge en rien de la subvention qui va leur être versée en 2020.

### **IV - PÔLE TECHNIQUE**

#### **Mise à disposition et vente de composteurs individuels de jardin**

Cf. délibération n°10

Unanimité.

#### **Avenant CAP 2022 au contrat CITEO**

Cf. délibération n°11

Unanimité.

## Subvention à l'étude de reconversion du Centre de Tri « Claustre Environnement »

Cf. délibération n°12

Unanimité.

Nadine Bost : « Quelles sont les pistes de cette reconversion ? »

M. le Président : « Pour l'instant, Claustre environnement s'oriente vers les ouvrants, qui pour l'instant passent dans les encombrants. Cela pourrait être valorisé ; mais cela va nécessiter de nouvelles pratiques, même si en termes de bilan carbone, cela ne sera pas très référençant puisqu'apporter ces produits en provenance d'autres parties du territoire à Ambert... Mais, apporter tous les plastiques à Clermont, pour qu'ils soient triés ne nous permettra pas d'être exemplaires, également... Cependant on ne pourra s'offrir qu'un équipement car il faudra un tonnage suffisant pour en assurer la rentabilité, et par conséquent il ne peut y en avoir qu'un pour le département. »

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

Jean-Claude Gagnaire, Maire de Saint-Anthème, souhaite aborder le problème du Distributeur Automatique de Billets de sa commune. M. le Président lui donne la parole.

Jean-Claude Gagnaire rappelle que depuis 15 ans, la commune disposait d'un DAB qui appartenait à Groupama. Suite à la vente de la filiale bancaire de Groupama à Orange Bank, le distributeur a disparu depuis janvier 2017.

Maintes concertations et consultations avec les différentes banques, en particulier avec le Crédit Agricole, présent à Saint-Anthème, n'ont pas abouti. Cela fait deux ans que la municipalité se bat pour récupérer ce DAB. A l'unanimité de l'ensemble des élus de l'ex-CC de la Vallée de l'Ance (St-Clément, Saint-Romain, Saint-Anthème, Viverols, La Chaulme), il a été demandé que M. le Maire de Saint-Anthème les représente afin de solliciter le concours de la Communauté de communes.

Jean-Claude Gagnaire poursuit l'exposé du problème : « Après avoir essayé le refus des banques, nous avons contacté des organismes tels que SOS Automates, qui a fait une première proposition avec un coût d'investissement, relativement exagéré, puisqu'il s'élève à 61 500 € et ce, à la charge de la commune, donc ce n'est pas envisageable.

Un deuxième contact a été pris avec la Brinks qui se lance dans le système, pour compenser l'abandon des banques au niveau des distributeurs de billets dans les zones rurales ; elle nous a fait une proposition qui tient la route : seul le coût des frais de fonctionnement qui s'élève à 1200 € par mois, resterait à notre charge ; il est évident que notre local ne correspond plus, par conséquent la commune est prête à rénover le local et à le mettre aux normes. Il faut actuellement un minimum de six mètres carrés de surface hors automate et nous n'avons que cinq mètres carrés ; il est proposé également de prendre en charge la ligne téléphonique et l'électricité, et nous n'instaurerons pas de loyer pour le local. Nous faisons un effort financier conséquent. Nous nous sommes mis d'accord avec les communes voisines pour partager les frais mensuels, au prorata du nombre d'habitants. Mais il serait bien – et logique—qu'il y ait une participation d'ALF. En effet, ce DAB, ne sert pas uniquement aux habitants de la Vallée de l'Ance, c'est 25 000 retraits par an sur la base de 2016, pour un montant de 1,7 million d'euros. Ce distributeur fonctionnait bien et il a un intérêt général pour le territoire. En conclusion, on aimerait qu'ALF nous aide financièrement à hauteur d'un tiers du coût mensuel. Ce n'est pas une somme énorme, cela fait 4 800 € annuels ... Ce n'est pas une part énorme dans le budget d'ALF., d'autant plus que c'est pour le territoire, et le projet de territoire a pour objectif d'accueillir 2 000 habitants d'ici 2040 pour éviter d'en perdre 100 par an. Si on supprime un

distributeur de billet, on supprime un service pour la Vallée de l'Ance... et ainsi de suite. Sans prétention, il m'apparaît tout à fait logique d'avoir une participation d'ALF pour le DAB. Je ne sais pas quelle sera la réponse de la communauté de communes, mais je suis interrogé tous les mois par les médias, car ils veulent savoir où en est la situation. Je leur réponds qu'elle est en train de se décanter... J'ai contacté les concurrents de la Brinks, la société Loomis, qui doit aussi faire une autre proposition.

Suivant le résultat et les devis qui nous seront présentés, je devrai leur donner une réponse qui sera conditionnée par celle d'ALF. Il faut bien se dire que Saint-Anthème est une commune touristique et sans dire que c'est la première, ... Nous avons un plan d'eau qui représente 20 000 entrées payantes en juillet août, et la station de Prabouré qui vend environ 25000 forfaits en été et à peu près le même nombre en hiver ; je voudrais préciser que nous avons 620 résidences secondaires, rien qu'à Saint-Anthème ; nous avons beaucoup de monde les week-ends et cela permet à nos vingt commerces de vivre, nous disposons encore de quelques services : médecins, pharmaciens infirmier, des restaurants, etc. Le DAB est vraiment un besoin car je suis interpellé chaque semaine par mes administrés. 86 % des gens payent en liquide pour les petites sommes. Systématiquement, les gens vont retirer de l'argent à Ambert ou à Montbrison, et en même temps ils font leurs courses, et remplissent leur réservoir. Cela fait baisser l'activité de la station-service. J'espère avoir été compris. »

M. le Président : « Quel élément de réponse pouvons-nous t'apporter aujourd'hui ? bien évidemment qu'on est respectueux de vos décisions et de l'engagement des projets que vous jugez opportuns pour le territoire. Sur ce plan, je n'ai pas de commentaires à faire. S'agissant de la mouvance du moment concernant ce type de service, il faut que nous gardions à l'esprit que les choses évoluent, et qu'il est peut-être risqué dans des délais immédiats, de mettre en place un système avec des services fort coûteux, -- car ce sont 4800 € par an et pendant toute la durée que l'on voudra ; c'est quand même un coût relativement exorbitant. Si on réfléchit simplement sur la finalité des choses, cela signifie qu'il faut que les collectivités payent très cher pour que leurs administrés aillent recueillir un peu de leur propre argent. Déjà sur le principe, cela interroge. On en est là aujourd'hui ; il est vrai que la Brinks et Loomis ont perdu de leur activité puisque les distributeurs ont tendance à se faire rares et par ce biais, c'est une façon de pouvoir assurer leur rentabilité.

Je m'interroge, mais je vous conseillerais, tout en poursuivant vos échanges avec eux, de savoir comment la législation va évoluer ; car il me semble qu'il existe depuis quelques mois, une prise en compte de l'aménagement du territoire par nos gouvernants. Nous avons des représentants parlementaires qui ont déjà préparé des propositions de lois qui permettent de répondre à ce type de demandes. Dès l'instant où vous aurez installé, sur vos propres deniers, des services de cette nature, vous ne serez plus répertoriés à Saint-Anthème, comme étant une zone blanche, et à ce titre, devant être pourvus. Donc cela signifie que vous serez prisonniers du système que vous aurez créé et vous ne pourrez plus bénéficier d'un système de mise à disposition de distributeurs par les banques, si elles y sont tenues, comme cela avait été le cas jusque-là. Je crois qu'il y a un risque et donc je souhaitais vous mettre en garde contre cela.

D'autre part, s'agissant de vous apporter une aide, cela mérite réflexion car c'est une demande qui est très spécifique, mais surtout qui crée un précédent ; et ce, non seulement à ce titre, qui crée un précédent pour toute demande émanant d'une ou deux collectivités d'un secteur qui seraient confrontées à une difficulté particulière, et qui demanderaient à la Communauté de communes de leur venir en aide. Nous sommes obligés d'établir des garde-fous : en effet, comment refuser à d'autres ce que l'on aura accepté pour certains ? Nous entendons votre demande. Mais vous imaginez que nous ne vous apporterons pas de réponse ce soir. Je souhaitais juste vous donner les premiers éléments de réflexion qui me viennent à l'esprit et éventuellement, nous en reparlerons. »

Jean-Claude Gagnaire : « Oui ... enfin pour reprendre tes mots, ce n'est pas un précédent puisque nous avons déjà un appareil. Donc ce n'est pas seulement la commune de Saint-Anthème ; il faut tenir compte du contexte, nous sommes une commune touristique. Soyons logiques... venez les week-ends, vous verrez qu'il y a du monde, de l'activité, que c'est fréquenté, que nous sommes sur un axe Ambert-Montbrison, où il y a un passage colossal. Il me semble logique de solliciter la communauté de communes pour une somme aussi modique. Qu'est ce que cela représente sur un budget comme celui d'ALF ? En ce qui nous concerne, sur un budget d'1,5 million, nous allons investir 10 à 15 000 euros... Nous faisons un effort pour notre population. »

Bernard Faure : « Je comprends parfaitement la réalité du territoire de Saint-Anthème et cette volonté de pouvoir rendre ce service ; en revanche je trouve regrettable que des sociétés privées, que ce soit le Crédit Agricole ou La Poste, qui ont leur banque à Saint-Anthème, n'assurent pas ce service. »

Jean-Claude Gagnaire : « Je suis bien d'accord et c'est pour ces raisons que nous les avons sollicitées, Cela a duré deux ans. En particulier avec le Crédit Agricole à qui nous avons expliqué le problème, sachant qu'ils avaient pour client 80 % de la population... Il est vrai que les distributeurs leur rapportent moins d'argent ; mais en faisant cela, on va tout perdre, on ne va pas faciliter la vie des gens du pays, ou l'installation des jeunes sur le territoire. Nous avons beaucoup de services pour l'instant mais dans la mesure où aucun effort ne sera fait par ALF, ... on perdra tout. On va à l'encontre de tout ce qu'on a dit, car s'il faut aller chercher de l'argent à Ambert, Saint-Etienne, ou Montbrison, on pollue l'atmosphère, c'est pareil. C'est un ensemble tout ça... »

M. le Président : « Je pense que tu as bien plaidé la cause. »

Jean Bostvironnois : « Je pense qu'il est de la responsabilité de la communauté de communes de veiller au bon aménagement du territoire et à sa vitalité économique ; en revanche, je pense qu'il est également de la responsabilité de la communauté de communes de veiller à maîtriser ses dépenses et à faire des investissements judicieux ; je pense que la demande des élus de la Vallée de l'Ance doit être étudiée et prise en compte, et une réponse peut être faite par ALF, agrémentée de garde-fous, pour maîtriser les dépenses ; un engagement ad vitam aeternam, sans doute pas mais un investissement cadré, c'est peut-être possible. Il faut soutenir la volonté des maires de ce territoire qui eux encouragent l'économie ; donc essayons d'écouter attentivement leur demande, et de voir si une réponse ciblée, précise peut leur être apportée. »

M. Le Président : « Ce que nous nous sommes attachés à faire jusque-là dans tous les dispositifs d'intervention que nous avons pu mettre en place ou faire évoluer par rapport à l'organisation précédente, cela a consisté à donner du sens et à permettre la reproductibilité, autant que faire se peut, en mesurant les risques auxquels on s'expose. C'est à ce titre que je reste interrogatif : quelle porte est on en train d'ouvrir ? Cela mérite réflexion. Je ne nie pas l'intérêt de Saint-Anthème au plan touristique ni l'intérêt que revêt le site de Prabouré... Mais je dirais : pourquoi pas Fournols, qui a également un site à proximité ? ... il y a un certain nombre d'exemples auxquels il faudrait répondre, si nous prenions des engagements dans ce sens, et répondre de manière équitable car on se doit de traiter tout le monde avec les mêmes égards et appuis. »

Jean Bostvironnois : « Je suis d'accord et c'est pour cela que nous devons inventer des garde-fous raisonnables. »

Jean-Claude Gagnaire : « Je suis d'accord, mais dans notre cas, ce n'est pas un précédent. On l'a toujours eu, ce DAB ; nous souhaitons simplement le conserver... ou plutôt le récupérer afin de faciliter la vie au pays, tout simplement. Si nous voulons garder notre population, il faut faire un effort. Si nous souhaitons conserver, notre école, notre collège et nos commerces, il faut parfois mettre la main au porte-monnaie, et nous les collectivités, on est aussi là pour ça, pour rendre service, et on est aussi élus pour ça. »

M. le Président « On a bien entendu ta demande et chacun a pu prendre la mesure de vos soucis. Nous y réfléchirons, nous vous donnerons une réponse. »

Pierre Faure : « Je voulais rajouter que je comprends tout à fait le problème du territoire de la Vallée de l'Ance, mais je trouve dommage que ce soit au contribuable de payer ce service-là. »

Jean-Claude Gagnaire : « Mais je suis tout à fait d'accord ! C'est triste, désolant et tout ce qu'on veut, ce n'est pas à nous à payer... mais on est face au mur. »

Pierre Faure : « Oui mais si on met le doigt dans cet engrenage, ces sociétés qui se font déjà beaucoup d'argent, vont continuer sur d'autres territoires où la population est en déclin, à mener cette politique. »

Jean Bostvirronnois : « Je crois que la ruralité doit s'entraider ; sur bien d'autres points, le contribuable met la main à la poche pour qu'il y ait des fonctionnements sur notre territoire, nous aidons la santé et bien d'autres secteurs ; dans ce cas, c'est le secteur économique, le contribuable a l'habitude de payer à la condition que ce soit pour créer de l'activité dans nos zones rurales. »

Jean-Luc Coupat : « Je pense qu'il faut suivre aussi ce qu'il se passe au niveau national, même si on peut avoir des craintes sur les aides susceptibles d'être apportées. Ce problème a été soulevé, notamment, pour Saint-Anthème, nous avons été quelques-uns à demander au Sénateur Éric Gold de porter à connaissance du Sénat ces problématiques là et il était intervenu à ce sujet lors d'une session, qui avait lieu en plein congrès des Maires, et j'étais allé assister à son intervention. Il est vrai qu'il n'y a pas eu que des avis favorables de la part des sénateurs, mais cependant il y a eu une prise de conscience. Pour en avoir parlé avec lui récemment, il y a cette prise de conscience et des parlementaires montent au créneau sur cette problématique. Il semblerait que l'idée serait de confier à la banque postale, dans le cadre de ses missions de service public, l'obligation d'avoir un certain nombre de distributeurs dans des zones rurales comme les nôtres. »

Jean-Claude Gagnaire : « La banque postale a été contactée mais elle nous a rétorquée qu'elle avait un bureau avec des horaires d'ouverture et que les gens pouvaient venir retirer de l'argent au guichet. Sauf que la Banque Postale, c'est pour les clients de La Poste. »

Jean-Luc Coupat : « Là c'est la réponse locale, dans le cas spécifique de Saint-Anthème. Je connaissais la déléguée départementale, et elle m'a répondu que la décision ne se prenait pas à son niveau, ni même au niveau régional. C'est au niveau national que la décision doit être prise. Il ne faut pas rêver : la Banque Postale n'aura pas envie de s'engager sur ce terrain, il faudra qu'elle soit contrainte par l'Etat d'assurer un service minimum dans les zones rurales, et à ce moment-là, elle assurera ce service pour tous les clients qui ont un compte bancaire, par le biais d'un distributeur. Alors nous n'en sommes pas là mais il faut quand même suivre ces évolutions même si cela ne répond pas à la demande de Saint-Anthème dans l'immédiat. Les collègues ont raison ! Il ne faut pas mettre le doigt dans l'engrenage ! Il faut qu'on rende service aux gens qui habitent sur notre territoire, alors on paie pour un distributeur... puis on paie pour un autre service... Vous voyez le système ? Pour les médecins, par exemple, où l'on doit déboursier 5000 € pour faire venir un praticien ; ce sont souvent des médecins étrangers, qui restent six mois et qui s'en vont... Je ne suis pas sûr que ce soit la bonne solution mais cela mérite d'être étudié. »

Michel Sauvade : « Concernant la Poste, je fais partie du Comité Départemental de Présence Postale, la question des distributeurs a été réabordée il y a une quinzaine de jours, et la Poste n'a pas du tout l'intention d'avancer sur ce point effectivement, actuellement elle est en train de négocier avec l'AMF le partenariat pour les trois années à venir, et elle ne souhaite pas s'engager à nouveau sur les distributeurs. Ce qui est beaucoup plus ennuyeux, c'est que les élus qui négocient ces questions sont d'un avis partagé sur la question. Jean-Claude Daurat disait tout à l'heure qu'il était important d'avancer unis et de donner une réponse collective sur la question du maillage de la DGFIP, mais

dans le cadre de cette négociation nationale, force est de constater que la réponse des élus n'est pas collective. Donc, à l'éclairage de ces différents éléments, je tiens quand même à ce que l'exécutif d'ALF réfléchisse sérieusement à la question. Ce n'est pas ce soir qu'il faut balayer cela en disant oui ou non ; il faut peut-être qu'il y ait un autre échange avec les élus de la Vallée de l'Ance ; car l'enjeu des distributeurs va bien au-delà du seul distributeur de Saint-Anthème. C'est aussi une réflexion sur le rôle de notre Communauté de communes sur ce territoire. »

Jean-Claude Gagnaire : Je ne demande pas une réponse aujourd'hui ; c'est simplement une explication et une présentation du problème. J'attends des devis complémentaires qui permettront de finaliser le choix. »

M. Le Président : « Nous avons abordé le problème ce soir sous l'aspect Banque Postale, je voudrais rappeler ici malgré tout, que si aujourd'hui vous avez encore une Agence Postale, c'est lié à des dispositions prises il y a quelques années dans le cadre du Fonds de Péréquation Postale qui vous a largement financé cet équipement, à hauteur de 100 000 euros, et nous avons, à cette occasion pu financer le distributeur de Saint-Germain l'Herm, qui fonctionne encore aujourd'hui également. Ne devrions-nous pas aujourd'hui solliciter la Commission Départementale afin d'orienter ses interventions vers des besoins tels que celui que nous exposez ? Bien ! Sachez en tout cas que nous sommes à votre écoute. »